

---

## Éolien terrestre : les entreprises de la filière dénoncent "un moratoire qui ne dit pas son nom"

### Energie

En amont de son colloque annuel du 23 septembre, le Syndicat des énergies renouvelables a pointé les difficultés rencontrées par la filière. C'est dans le domaine de l'éolien terrestre que la situation est la plus critique, avec des chiffres tellement bas que le syndicat n'hésite pas à parler d'un quasi moratoire.

Le secteur des énergies renouvelables n'est pas à la fête. A l'approche de son colloque annuel, qui se tient le mardi 23 septembre à Paris, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) a fait un point sur la situation actuelle,

marquée par une forte instabilité politique

C'est bien évidemment dans le domaine de l'éolien terrestre que la situation est la plus critique et William Arkwright qui préside la commission éolien du SER tient à « tirer le signal d'alarme ».

« Au 1

er

semestre 2025, nous avons ajouté 276 MW de nouvelles capacités. A ce rythme, nous arriverons à 500 MW à la fin de l'année, ce qui est la moitié de ce que nous avons fait en 2024 et le tiers des chiffres de 2023 ou 2022 », déplore-t-il.

### Un retour de 20 ans en arrière

C'est bien simple, il faut revenir à 2005 pour avoir un chiffre plus faible. A tel point qu'il n'hésite pas à dénoncer un « moratoire qui ne dit pas son nom ». Selon William Arkwright, qui est également directeur général d'Engie Green, c'est bien dans les préfectures que ce filtrage des projets a lieu : « il y a un climat ambiant dans les Dreal et les préfectures qui est le reflet du climat national ».

Au sein de la communauté des développeurs de projets éoliens, on sait même « qu'il y a des endroits où cela ne vaut même pas la peine d'aller. La porte est fermée », rapporte-t-il. Et l'industriel de se montrer plus clair sur les territoires concernés : « ce sont les régions que vous devinez, où il y a énormément d'électeurs du Rassemblement national, et un président de région ouvertement anti-éolien. Dans ce contexte, c'est très compliqué, pour un préfet, d'autoriser un nouveau projet éolien ».

## Un réservoir de projets de 10 GW

Pour autant, des projets continuent à sortir, et il existe un « pipeline » d'environ 10 GW. Il s'agit de projets déjà autorisés et qui suivent leur cours, sachant que leur durée moyenne est de plus de 8 ans. « Mais notre pipeline diminue drastiquement, et c'est le cas de tous les développeurs. Sans la PPE (programmation plurianuelle de l'énergie), il nous reste encore une année pour jouer, et après on ne sait pas ce qui va se passer », se désole-t-il.

« Le matraquage de fausses informations commence à fonctionner », déplore-t-il, en faisant référence aux informations totalement erronées répétées à l'envi par les représentants de l'extrême droite et dans les médias du groupe Bolloré, notamment

les fameux 300 milliards d'euros que coûteraient les énergies renouvelables. La multiplication de ces « fake news » sur l'énergie a même fait sortir la Commission de régulation de l'énergie de son habituelle réserve, en publiant

un document de clarification en dix questions clés.

De son côté, le représentant du SER rappelle qu'une éolienne rapporte en moyenne 10 000 à une commune en fiscalité locale. Et que contrairement aux idées véhiculées, le développement de l'éolien terrestre ne va pas représenter une charge pour le budget national mais qu'il va avoir une contribution positive au budget de l'Etat, selon les dernières estimations de la CRE.

Seule bonne nouvelle à pointer :

la sortie d'une circulaire pour encadrer le repowering des parcs éoliens existants , c'est-à-dire leur rénovation après une durée de vie d'une quinzaine d'années. « Ce repowering se passe bien en général. Ça montre bien qu'il existe un décalage entre les critiques faites au niveau national sur l'éolien, et la réalité de ce qui se passe locale-

ment, là où les éoliennes sont installées ». Le taux de recours contre ce type d'opération est « extrêmement faible ».

## Photovoltaïque

Dans le domaine du photovoltaïque, la situation est meilleure. « Cette année, on va faire 3,3 GW supplémentaires, c'est extraordinaire ! », s'emporte Xavier Darval, qui préside la commission solaire du SER. Avec l'inertie des projets, les bons chiffres vont continuer sur les deux prochaines années, et c'est à partir de ce moment-là qu'on pourra voir l'effet du climat délétère actuel.

Mais d'ores et déjà, on commence à sentir un impact pour les petites entreprises, certaines déposant le bilan, indique Xavier Darval, qui est également fondateur de kiloWattsol. L'impact du quasi moratoire sur le petit et moyen photovoltaïque, décidé par le gouvernement Bayrou

avec l'arrêté S21

(sur les projets de moins de 500 kWc) commence aussi à se faire sentir.

« Après juillet 2026, nous n'avons aucune perspective », s'inquiète-t-il lui aussi, en pointant les autres signaux négatifs : l'absence de nouvelles sur la sortie de l'arrêté S25 sur les centrales au sol ou la démarche de simplification des appels d'offres qui n'avance pas.

Dans le photovoltaïque, le pipeline de projets représente également 10 GW, mais sur une échelle de temps plus courte que celles de l'éolien terrestre, de par la durée plus courte de ce type de projets.

## Près d'un million de zones d'accélération

De son côté, Jules Nyssen, président du SER, espère que les prochaines élections municipales offriront l'occasion de « parler de l'apport des énergies renouvelables et de contre attaquer sur les fausses informations qui circulent ». Notamment pour rappeler que les collectivités locales « sont les bénéficiaires du développement des ENR ».

Il rapporte à cet effet les derniers chiffres encourageants de la DGEC (direction générale de l'énergie et du climat) concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR). Certes, seules 41% des communes ont fait ce zonage (14 213 sur un total de 34 968 communes) mais cela représente un total de 972 000 zones. La grande majorité concerne des projets photovoltaïques, « mais il y a tout de même 7013 zones pour l'éolien terrestre », note Jules Nyssen, ce qui là encore contredit certains discours politiques.

Sur ces 7013 zones, 3681 ont été « arrêtées » par les préfets de région et les commissions régionales de l'énergie et sont donc effectives, les autres pouvant être encore en instruction ou avoir été retoquées.

Enfin, le patron du SER pointe aussi une grande disparité territoriale, concernant la présence de ces zones, certains étant très engagées, comme la région Nouvelle Aquitaine qui concentre 27% des zones, à l'inverse la Normandie qui n'en compte que 1%.

## Pour aller plus loin

Le renouvellement des parcs éoliens terrestres expliqué  
La justice s'oppose au plus grand parc éolien terrestre de France  
Un nouveau parc éolien offshore à Saint-Brieuc

## Références

A lire : le document de la Commission de régulation de l'énergie pour démêler le vrai du faux sur les énergies renouvelables

*par A. Garrigues*

